



Locataire d'un box sans bail et sans reçus

Par **MarcD2R**, le **20/09/2013** à **15:30**

Bonjour,

Je loue "de la main à la main" un box depuis plus d'un an maintenant.

Le propriétaire n'a jamais établi de bail et ne me remet aucun reçu mensuel. Toutefois, j'ai la trace de tous mes virements sur les 12 derniers mois et au delà.

Si l'envie lui prenais de me "mettre dehors" sans préavis, ais-je un quelconque recours, svp?

En d'autres termes, malgré l'absence de bail, ne s'est-il pas instauré une forme de contrat tacite entre le propriétaire et moi même l'obligeant ainsi à devoir me signifier mon départ avec préavis?

Enfin, le box me sert pour entreposer des affaires personnelles. Le propriétaire peut-il être tenu responsable dans le cas où il viderait les lieux sans m'en avertir?

Je précise quand même, qu'à l'exception de retards dans les dates de règlements, toutes les échéances sont payées.

Cordialement,

Marc R.

06000 NICE

Par **moisse**, le **20/09/2013** à **18:56**

Bonjour,

Le bail de location d'un box échappe à toute règlement spécifique.

C'est bien de payer par virement...vos dettes de jeu, un remboursement d'emprunt personnel...

C'est une convention comme une autre et en l'absence d'écrit il faut se reporter aux usages, en l'espèce un préavis d'un mois.

Les mêmes usages indiquent aussi qu'un box est destiné à abriter un véhicule et non des objets personnels dont le dépôt est souvent interdit dans les règlements de copropriété.